

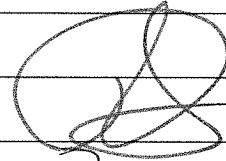
Nom du dossier		Carolus inc. et al.
Repères		
11h44	Me Reynald Poulin s'adresse au Tribunal sur la demande présentée aujourd'hui.	
11h51	Me Poulin dépose R-1 à R-3	
11h53	Preuve en demande	
	1 ^{er} témoin	
	Michel Belhumeur	
	Contrôleurs	
	1350, rue Royale bureau 1400	
11h55	Le Tribunal s'adresse aux parties quant à la situation (possible conflit d'intérêt), comme aucun procureur ne conteste la demande présentée, Le Tribunal demande à Me Poulin de procéder à sa preuve.	
11h57	Interrogatoire de Me Poulin.	
12h05	Intervention du Tribunal.	
12h09	Fin de l'interrogatoire de Me Poulin	
	Aucun procureur n'a de questions	
	Preuve close	
12h10	Représentations de Me Peueault	
	Remarques du Tribunal	
12h14	Intervention de Me Poulin	
12h19	Échange entre le Tribunal et Me Peueault et Me Poulin sur l'ordonnance à suivre	
12h20	Représentations de Me Grégoire.	
12h23	Jugement	
	Le Tribunal:	
	Déclare que l'ordonnance initiale rendue par la présente Cour sous la présidence de l'honorable Alain Bolduc s.c.s. le 24 avril 2025 (l'«ordonnance initiale») continue de produire ses pleins effets	

Nom du dossier

Carolis inc. et al.

Repères

Jusqu'au 30 janvier 2026 inclusivement



Pierre Soudy J.L.S.

Dossier en délibéré quant aux autres ordonnances.



Vincent Boivin, greffier-audencier